

Réseau de la santé publique

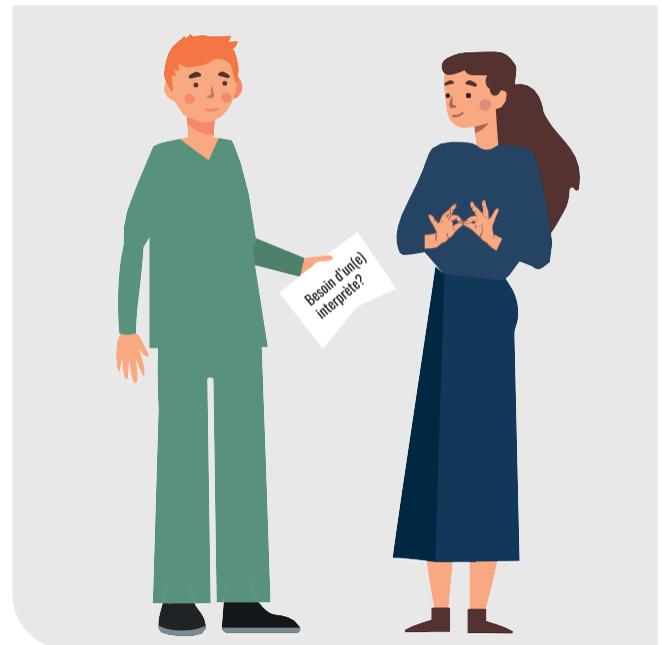
Selon le recensement de Statistique Canada de 2016, plus de **3,8 millions** de personnes âgées de 15 ans et plus ont déclaré avoir une incapacité liée à l'audition, à la vision ou à la mobilité, ce qui représente **13 %** de la population canadienne.

Près de **875 000** Canadiennes et Canadiens ont pour leur part indiqué avoir une surdité partielle ou totale limitant leurs capacités. Il y a de fortes chances que vous soyez appelé à intervenir auprès d'une personne sourde ou malentendante.

Que faire en attendant l'arrivée de l'interprète?

C'est une personne comme vous, à l'exception qu'elle n'entend pas.

- Gardez votre calme afin de conserver un climat favorable à la communication.
- Placez-vous face à la personne sourde et assurez-vous qu'elle puisse bien voir votre visage.
- Assurez-vous que la personne vous regarde. Sinon, attirez son attention en la touchant sur l'épaule ou en bougeant votre main devant elle.
- Communiquez avec elle par écrit ou par geste pour des informations de base et vérifiez sa compréhension.
**Selon une étude canadienne, le taux d'analphabétisme chez les personnes sourdes s'élève à 65 %, contre 30 % chez la population en général. Si vous communiquez par écrit, assurez-vous que le texte reste simple.*
- Réservez un interprète du SIVET selon le mode de communication préféré de la personne
Et faites ainsi appel à un interprète professionnel



Il existe différents modes de communication :

Langue des signes québécoise (LSQ)

La majorité des Sourds du Québec s'expriment en LSQ, une langue à part entière qui comprend une syntaxe et une grammaire distinctes de celles du français.

Langue des signes québécoise tactile (LSQT)

Les personnes sourdes-aveugles communiquent en LSQ, mais les signes se font de façon tactile (dans les mains de la personne).

Oralisme

La personne sourde ou malentendante s'exprime en français oral et utilise la lecture labiale pour comprendre son interlocuteur.

À savoir

Il est aussi possible d'obtenir de l'interprétation à distance (IVD) grâce à une plateforme de conférence vidéo.

Le SIVET a des ententes pour financement d'activités spécifiques avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal (CCSMTL), le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, le CISSS de la Montérégie, le CISSS de Lanaudière et le CISSS des Laurentides.

Pourquoi faire appel à un service d'interprétation ?

Le réseau de la santé a l'obligation d'offrir cette accessibilité. Selon le jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Eldridge c. Colombie-Britannique (Procureur général), les hôpitaux et les professionnels de la santé sont tenus de fournir des services d'interprétation lorsqu'ils sont nécessaires.

L'incompréhension peut avoir des conséquences graves sur la santé de la personne sourde et malentendante.

En cas d'urgence

Le SIVET offre des services d'urgence-santé 24/7. Lorsqu'une personne sourde, malentendante ou sourde-aveugle se présente à l'urgence et qu'elle a besoin de services d'interprétation, contactez dès que possible l'un des numéros suivants :

514-285-8877 option 9

1-844-981-8878 option 9 (sans frais)



Le saviez-vous ?



« La langue des signes n'est pas universelle »

On recense plus de 150 langues des signes à travers le monde

*(<http://www.ethnologue.com>)



« Les personnes sourdes ne sont pas muettes »

Le terme "sourd-muet" est un préjugé et les termes appropriés pour désigner ces individus sont : personnes sourdes, Sourds et malentendants.



« La lecture labiale n'est pas la solution pour la majorité des personnes qui utilisent la LSQ »

Bien que la lecture labiale permette à une personne sourde de saisir certains mots, seulement 35 % de ce qui est dit est visible sur les lèvres.

SIVET

Signez le mouvement

Téléphone : 514-285-8877 - Site web : www.sivet.ca - Courriel : info@sivet.ca